

Chronologie de l'incident — faits, estimations, inconnues

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Maison Aurore · incident AUR-INC-2026-002 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif. Aucune notification n'a été transmise : ce document prépare une décision, il ne l'exécute pas.

Prise de connaissance arrêtée par le responsable de traitement : 7 septembre 2026 à 9 h 14

Pièce fondant cette date : Accusé de réception du courriel du sous-traitant, horodaté

Échéance de notification : 10 septembre 2026 à 9 h 14 — 72 heures (RGPD art. 33 §1)

Trois colonnes qui ne se mélangent jamais

Élément	Faits établis	Estimations	Inconnues
---------	---------------	-------------	-----------

Nature de l'incident	Accès non autorisé aux serveurs du prestataire de logistique	—	—
Systèmes touchés	3 systèmes du prestataire	—	—
Fenêtre d'exposition	41 heures, du 04/09 à 02 h 10 au 05/09 à 19 h 30	—	—
Nature des données	Fichiers de livraison : nom, adresse postale, téléphone	—	—
Volume exporté	—	Ordre de grandeur tiré du poids de l'export	—
Nombre de personnes concernées	—	—	Inconnu — investigation du prestataire ouverte
Origine de l'accès	—	—	Inconnue à ce stade

La case « nombre de personnes » reste vide, et c'est un choix. Écrire zéro serait faux ; écrire une fourchette rassurante serait une estimation qu'il faudrait démentir. Une inconnue déclarée se complète ; un chiffre inventé se rétracte.

Le chiffrage, et pourquoi il ne joue pas ici

Élément	État constaté	Effet
Base de données du prestataire	Chiffrée au repos	Non concernée par l'export
Export de fichiers de livraison	En clair	C'est cet export qui est parti

L'article 34 §3 a du RGPD dispense de la communication aux personnes lorsque le responsable a mis en œuvre des mesures « qui rendent les données incompréhensibles pour toute personne non autorisée ». La mesure existait sur la base, pas sur l'export : **l'exception ne joue pas sur ce périmètre**. Ce constat est présenté avec la pièce qui l'établit — l'inventaire de chiffrement du prestataire — et l'appréciation finale appartient au responsable de traitement.

Journal de l'incident

Horodatage	Événement	Source
04/09 02 h 10	Début de la fenêtre d'exposition (reconstitué)	Journaux du prestataire
05/09 19 h 30	Fin de la fenêtre, accès coupé	Journaux du prestataire
07/09 08 h 47	Courriel de signalement du prestataire	Messagerie
07/09 09 h 14	Prise de connaissance arrêtée	Accusé de réception
07/09 09 h 31	Dossier ouvert, horloge lancée, périmètre arrêté	Journal du dossier
07/09 11 h 05	Projet de notification initiale rédigé	Journal du dossier

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.